

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

BOUDHA

Code GIFAP : WG (granulés à disperser dans l'eau)
250 g/kg de metsulfuron-méthyl et 250 g/kg de tribénuron-méthyl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide céréales à usage agricole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10A rue de la Voie Lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe(s) et catégorie(s) de danger

Danger pour le milieu aquatique - danger aigu, cat. 1
Danger pour le milieu aquatique - danger chronique, cat. 1

Mention(s) de danger

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogramme(s) SGH



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mention(s) de danger

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 : Contient du tribénuron-méthyl. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence
Prévention

P391 : Recueillir le produit répandu.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	25	74223-64-6	metsulfuron-méthyl (ISO)
2	25	101200-48-0	tribénuron-méthyl (ISO)
3	10-15	68425-94-5	mélange d'acide alkylnaphtalène sulfonique, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium
4	1-5	68425-94-5 & 577-11-7	mélange d'acide alkylnaphtalène sulfonique, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium et de sulposuccinate dioctyl de sodium
5	1-5	1258274-08-6 & 577-11-7	mélange d'hydrocarbures aromatiques, C10-13, produit de réaction avec nonène ramifié, sulfonaté, sel de sodium et de sulposuccinate dioctyl de sodium.

Numéro	N° CE	Approuvé Règ. 1107/2009	Pictogramme(s) Règ. 1272/2008	Mention(s) de danger Règ. 1272/2008
1	/	oui	SGH09	H400, H410
2	401-190-01	oui	SGH07, SGH09	H317, H400, H410
3	/	NA	SGH07	H319
4	/	NA	SGH07, SGH05	H315, H318
5	/	NA	SGH07, SGH05	H315, H318

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané Enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation Mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale Contactez votre vétérinaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau pulvérisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxydes (CO) et dioxydes de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x)).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage. Refroidir les conteneurs menacés à une distance prudente et neutraliser les fuites de vapeurs avec de l'eau.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limitier l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection

du visage et un vêtement de protection approprié.
Éloigner les sources d'inflammation.
Évacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Ne pas respirer les poussières.
Évacuer la zone à risque.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Éloigner les sources d'inflammation.
Évacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Alerter les autorités compétentes si un déversement accidentel a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu (solide). Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Évacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les précautions concernant la manipulation, voir section 7. Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8. Pour les informations concernant l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas respirer les poussières.

Afin d'éviter l'accumulation de poussières, les zones de traitement et de stockage doivent être équipées de ventilation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage : conserver à une température inférieure à 35°C

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques.

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :

- **Pendant le mélange / chargement :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BOUDHA

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI précité ;

• Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

• Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI précité ;

Pour le travailleur, porter :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Granulés
Couleur	Jaune
Odeur	Légère odeur
Seuil olfactif	Non applicable
pH	5,47 à 25°C (solution à 1%, CIPAC MT75.3)
Point de fusion /	158°C (metsulfuron-méthyl), 142°C (tribénuron-méthyl)
Point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable (CEE A.10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non applicable
Densité apparente	0,6975 g/ml (CIPAC MT169)
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé. Valeurs pour : metsulfuron-méthyl : $\log P_{ow} = -1,7$ (20°C) tribénuron-méthyl : $\log P_{ow} = 0,78$ (25°C)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif (CEE A.14)
Propriétés comburantes	Non comburant (CEE A.17)

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source de chaleur, la lumière et l'humidité.

Date de création : 25/07/2019

Numéro de version : 4

Page 4 de 7

(Date de la version précédente : 28/03/2017 ; n°3)

BOUDHA

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	BOUDHA
Toxicité aiguë	
DL ₅₀ Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 423)
DL ₅₀ Voie cutanée	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)
CL ₅₀ Voie inhalatoire (4 h)	Rat : > 4,02 mg/l (OCDE 403)
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant (OCDE 404)
Yeux	Lapin : non irritant (OCDE 405)
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (OCDE 406)

Autres informations toxicologiques

Metsulfuron-méthyl (substance active)

- Génotoxicité : non génotoxique. (études in vitro et in vivo).
- Cancérogénèse : non cancérogène.
- Toxicité pour la reproduction (rat) : non reprotoxique.
- Toxicité pour le développement (rat) : non tératogène.

Tribénuron-méthyl (substance active)

- Génotoxicité : non génotoxique. (études in vitro et in vivo).
- Cancérogénèse : non cancérogène.
- Toxicité pour la reproduction (rat) : diminution du poids de la descendance à des doses toxiques pour les parents.
- Toxicité pour le développement (rat, lapin) : non tératogène.

La classification du mélange n'est donc pas requise pour les risques toxicologiques.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	BOUDHA
Poissons	Toxicité aiguë, 96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : CL ₅₀ = 142,75 mg/l ; NOEC = 75 mg/l (OCDE 203)
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h (<i>Daphnia magna</i>) : CEr ₅₀ = 3,08 mg/l ; NOEC = 2,16 mg/l (OCDE 202)
Algues	Toxicité aiguë, (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) : CEr ₅₀ = 8,55 mg/l ; CEy ₅₀ = 1,63 mg/l ; CEB ₅₀ = 1,74 mg/l (OCDE 201)
Nom	Metsulfuron-méthyl (substance active)
Abeilles	Toxicité aiguë de contact, DL ₅₀ (<i>Apis mellifera</i>) : > 50 µg sa./abeille Toxicité aiguë orale, DL ₅₀ (<i>Apis mellifera</i>) : > 44,3 µg sa./abeille
Nom	Tribénuron-méthyl (substance active)
Abeilles	Toxicité aiguë de contact, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 98,4 µg sa./abeille Toxicité aiguë orale, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 9,1 µg sa. /abeille

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Metsulfuron-méthyl (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Hydrolyse	pH 5 - DT ₅₀ = 22 jours pH 7 - DT ₅₀ : > 30 jours pH 9 - DT ₅₀ : > 3030 jours
Nom	Tribénuron-méthyl (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Hydrolyse	pH 5 : très peu stable pH 7 - DT ₅₀ = 381 heures pH 9 - DT ₅₀ : > 200 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Metsulfuron-méthyl (substance active)
	Coefficient de partage n-octanol/eau : log P _{ow} = -1,7 (20°C, pH 7) Facteur de Bioconcentration : non requis étant donné que log P _{ow} < 1
Nom	Tribénuron-méthyl (substance active)
	Coefficient de partage n-octanol/eau : log P _{ow} = 0,78 (25°C, pH 7) Facteur de Bioconcentration : non requis étant donné que log P _{ow} < 1

BOUDHA

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Metsulfuron-methyl (substance active) K _{oc} = de 3,8 à 180 ml/g. La substance est donc très mobile à assez mobile dans le sol.
Nom	Tribénuron-méthyl (substance active) K _{oc} = de 9,8 à 74 ml/g. La substance est donc très mobile à mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN : **Matière dangereuse du point de vue de l'environnement**, solide, NSA (contient du metsulfuron-methyl et du tribénuron-méthyl)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : **Environmentally hazardous substance**, solide, NOS (contains : metsulfuron-methyl and tribenuron-methyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG (polluant marin) : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Code Kemler : danger n° 90, code de classification ONU : M7, code tunnel : E, quantités exceptées (ADR) : E1,

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : Sections 2, 3, 7 et 8 modifications majeures. Sections 4, 5, 6 modifications mineures

Source des données : FDS ROTAM ref. MSDS_FR_FH-044_BOUDHA_Fr_20190402

Code formulation : FH-044

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

Date de création : 25/07/2019

Numéro de version : 4

Page 6 de 7

(Date de la version précédente : 28/03/2017 ; n°3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BOUDHA

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin
ARfD : Dose de référence aiguë
CAS : Chemical Abstracts Service = Service des résumés analytiques de chimie
CE : Communauté Européenne
CEE : Communauté Economique Européenne
CEb50 : Concentration d'une substance produisant 50% d'effet sur la biomasse
CEr50 : Concentration d'une substance produisant 50% d'effet sur la croissance
CEy50 : Concentration d'une substance produisant 50% d'effet sur rendement
CL50 : Concentration létale moyenne
CIPAC : Collaborative International Pesticides Analytical Council = Commission internationale des méthodes d'analyse des pesticides
DL50 : Dose létale moyenne
DT50 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50%
EPI : Equipement de protection individuelle
GIFAP : Groupement International des Associations Nationales de Fabricants des Produits Agrochimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses
IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code = Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO : International maritime organisation = Organisation Maritime Internationale
Koc : Coefficient d'absorption
MT : Miscellaneous Techniques = Techniques diverses
NOEC : No Observable Effect Level = Concentration sans Effet Observable
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Pow : Coefficient de partage octanol/eau
PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique
REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals = Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques en Europe
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH : Système Global Harmonisé

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
